

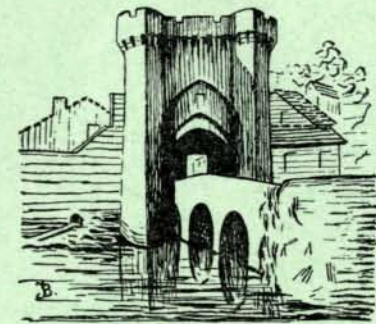
BULLETIN

DE LA

Société Historique et Archéologique

**LES AMIS DES ANTIQUITÉS**

DE PARTHENAY



1972

N° 21

## Bureau de la Société

---

*Président* : M. Henri THOMAS.  
*Responsable du bulletin* : M. Maurice POIGNAT.  
*Préposée aux excursions* : M<sup>lle</sup> Gabrielle SABIRON.  
*Trésorière* : M<sup>me</sup> PINEAU.  
*Secrétaire* : M<sup>lle</sup> CHAIGNEAU.

### *Présidents et Membres d'Honneur décédés :*

M. l'Abbé GALLAIS, fondateur.  
M<sup>e</sup> Hilaire OCHIER.  
Le Capitaine AGUILLON.  
M. Georges PICARD.  
M<sup>lle</sup> Marguerite LEBRET.  
M. Aristide BOURDEAU.  
M. Jean BARBARAN.  
Le Commandant CHASTANG.  
M. Albert MERVEILLEUX.

---

## Sommaire

---

	PAGES
Bureau de la Société .....	2 <sup>e</sup> couverture
Les Excursions de la Société en 1972 .....	3
Le plus célèbre Faïencier de Parthenay : Prosper Jouneau, par Maurice POIGNAT. ....	8
Une Affaire Criminelle au XVII <sup>e</sup> siècle dans la région de L'Absie, par Arthur MICHONNEAU .....	18
Quand un Comte Anglais trouvait un gendre au Château de La Sayette, à Vasles, par Maurice DABIN .....	20
Les Réfugiés dans la Commune de Soulièvres pendant les guerres de Vendée, par Edmond ROBERT .....	23
Le Château de La Chutelière, à La Ferrière, par Th. RABOUAM-BOURDIN .....	26

---

Les personnes qui désireraient se procurer les numéros 2 à 18 du Bulletin sont invitées à en faire la demande à l'adresse suivante :

« LES AMIS DES ANTIQUITES DE PARTHENAY »  
Bibliothèque Municipale  
79200 - PARTHENAY

Le montant de l'abonnement au Bulletin est de 6 F.

Pour les Sociétaires habitant en dehors de Parthenay il est de 7 F.  
(compte tenu des frais d'envoi).

Compte Chèque Postaux : Bordeaux 3.396.74

## Les Excursions organisées en 1972 sous l'égide de la Société

Organisées avec le plus grand soin par M<sup>lle</sup> Sabiron, ces excursions procurent à ceux qui y participent l'occasion de vivre une journée de complète détente, dans une ambiance amicale, en parcourant une campagne que notre civilisation industrielle menace un peu plus chaque jour.

Elles permettent en même temps de faire connaissance avec quelques-uns des monuments qui sont la parure de notre pays et de s'initier à l'essentiel de leur histoire.

Rappelons qu'elles sont ouvertes à tous les membres de la Société qui en font la demande à M<sup>lle</sup> Sabiron (place du Donjon) ou à M<sup>lle</sup> Chaigneau (rue du Faubourg-Marchioux) 5 ou 6 jours au moins avant la date fixée. Elles sont annoncées au minimum quinze jours à l'avance par les deux journaux locaux.

Trois excursions ont eu lieu en 1972. Elles ont réuni chacune une quarantaine de participants.

### EXCURSION DU 7 MAI

Favorisée par un très beau temps, assez exceptionnel en ce mois de mai pluvieux et froid, elle s'est déroulée dans la partie de la Touraine qui confine au Poitou, entre Chinon et Tours.

Le premier arrêt, à Champigny-sur-Veude, permit la visite de ce qui fut un des plus beaux châteaux de la province.

La famille des Bourbon-Montpensier en avait entrepris la construction en 1508 et celle-ci se poursuivit pendant plus d'un quart de siècle.

Nous n'en voyons plus aujourd'hui que la chapelle et les bâtiments des communs qui constituent le château actuel.

A en juger par leur ampleur et leur beauté, on peut imaginer quelles durent être celles du château proprement dit.

L'auteur de cette destruction, un siècle plus tard, fut le Cardinal de Richelieu.

D'assez petite noblesse, le tout puissant ministre de Louis XIII avait entrepris de construire sur son fief patronymique un vaste château et une ville qui seraient un témoignage durable de son élévation.

Prenant ombrage du trop somptueux château voisin (Champigny n'est qu'à quatre kilomètres de Richelieu), il en fit l'acquisition et en ordonna la destruction, ne laissant debout que les communs et la chapelle. Le pape Urbain VIII était intervenu personnellement pour assurer la conservation de celle-ci. Sans doute aussi, le sentiment que la destruction par un évêque d'un édifice religieux, et pour un simple motif de vanité, serait d'un effet déplorable, influença-t-il heureusement sa décision.

Cette chapelle, considérée comme une des productions les plus achevées

de la Renaissance, est, en fait, par sa forme comme par sa structure, un édifice purement gothique.

Elle ne se différencie de ses devancières du Moyen-Age, la Sainte-Chapelle de Paris, celles du château de Vincennes et de l'abbaye de Saint-Germer dans l'Oise, que par sa décoration tout entière de style Italien et d'ailleurs fort élégante. Seul le porche d'entrée avec ses pilastres classiques est franchement Renaissance et paraît de construction un peu postérieure.

La réputation de la chapelle de Champigny est due surtout à l'admirable suite de vitraux qui garnissent toutes les fenêtres, exécutés de 1560 à 1597 par Robert Pinaigrier. Véritables tableaux peints sur verre, aux couleurs éclatantes, on y remarque des scènes de la vie de Saint-Louis, une superbe Crucifixion et une série de 34 portraits des membres de la famille de Bourbon, ancêtres de Henri IV.

Le château du Rivau, seconde étape de cette excursion, haut-lieu féodal du XIII<sup>e</sup> siècle, fut transformé et à nouveau fortifié par Pierre de Beauvau sur l'ordre de Charles VII et avec son aide, par la construction d'un important donjon.

Parvenu jusqu'à nous à peu près intact, c'est un très beau et très élégant produit de cette architecture simple et bien française de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, à laquelle nous devons quelques manoirs de Touraine et d'Anjou. Les organes de défense, sans perdre leur rôle, contribuent à la décoration et n'ont plus rien d'agressif. Un certain laisser-aller dans la disposition des bâtiments leur confère une grâce aimable à laquelle contribue la blancheur de la pierre.

Situé au milieu des bois, dans un cadre délicieux de verdure, il est aujourd'hui la propriété d'un artiste Parisien qui lui rend peu à peu une nouvelle jeunesse par une restauration judicieuse.

Le nom de Saché évoque immédiatement celui de Balzac au souvenir duquel il est intimement lié.

Balzac, qui était Tourangeau, aima toujours passionnément sa province natale. De 1830 à 1836 il vint à peu près tous les ans au château de Saché passer parfois plusieurs mois de suite chez M. de Margonne, ami de sa famille, qui avait fait de son domaine une exploitation agricole d'une certaine importance.

Si l'on songe que l'œuvre immense, bien qu'inachevée, que constitue *La Comédie Humaine* a été en grande partie écrite en quinze ans, au milieu de soucis de toute sorte, de perpétuels besoins d'argent, d'entreprises chimériques, on comprend qu'il dut trouver là beaucoup de calme nécessaire à sa conception.

On retrouve dans plusieurs de ses romans et tout particulièrement dans « *Le Lys dans la Vallée* » qui y fut presque entièrement écrit, nombre de paysages qui s'inspirent de ceux des environs de Saché, tels qu'ils étaient de son temps.

Au château lui-même, sa chambre avec son mobilier et plusieurs de ses objets familiers ont été conservés.

Les bâtiments se retrouvent presque sans changement, assez simples, même un peu austères. Ils datent en grande partie du XVI<sup>e</sup> siècle.

Il n'est que juste de rappeler ici que la présentation de Saché fut faite de façon remarquable par un guide féminin dont l'érudition et la clarté en firent une véritable conférence.

La visite de l'important château de Villandry terminait agréablement cette journée.

C'est ici, comme pour presque tous les châteaux de la vallée de la Loire, une construction élevée au XVI<sup>e</sup> siècle sur les bases d'une forteresse féodale

dont il reste une petite partie des bâtiments noyée dans les nouveaux.

Entreprise par Jean Le Breton, Secrétaire d'Etat, à partir de 1532, cette reconstruction marque par rapport à Chambord et à Blois, un pas vers le classicisme.

Elevé sur une plateforme rectangulaire bordée de deux côtés par de larges douves, le château de Villandry est composé de trois corps de logis délimitant une cour dont le quatrième côté reste ouvert. Le rez-de-chaussée de ces bâtiments forme une longue galerie ouverte d'une série d'arcades en plein cintre comme d'un cloître.

Les parterres des jardins ont été restitués par le docteur Carvalho tels qu'ils étaient au XVI<sup>e</sup> siècle. Le parterre de gauche est dominé par une terrasse construite au XVIII<sup>e</sup> siècle, au delà de laquelle s'étend le parc.

#### EXCURSION DU 25 JUIN

Cette seconde excursion fut, comme la première, favorisée par un beau temps ensoleillé. Elle conduisit nos sociétaires en Charente, à La Rochefoucauld et au château de la Mercerie, dans la commune de Magnac-Lavallette.

Coupée agréablement par un déjeuner excellent et fort bien servi dans un cadre charmant, ce fut une journée particulièrement réussie.

La Rochefoucauld est une charmante petite ville blottie au pied d'un vaste et magnifique château. C'est aussi le nom d'une famille qui compte des hommes d'église et de vaillants soldats, mais qu'illustre surtout l'auteur des *Maximes* et de *Mémoires* qui sont un des sommets de notre littérature classique.

Féodal attardé, comme bien d'autres de son temps, François de La Rochefoucauld (1613-1680) eut une existence agitée. Ennemi acharné de Richelieu puis de Mazarin, mêlé à tous les troubles de la Fronde, son parti définitivement vaincu, il tenta d'oublier dans le culte des lettres la ruine de ses espérances et devint un habitué des Salons de M<sup>mes</sup> de La Fayette et de Sablé. Puis il vieillit amer et désabusé, misanthrope, exprimant dans ses maximes, sous une forme à la fois précise et condensée, non dépourvue d'une certaine sécheresse, le mépris qu'il avait du monde et des hommes.

Le château de La Rochefoucauld, d'abord forteresse féodale, fut en majeure partie reconstruit à partir de 1518 par le comte François I<sup>er</sup> de La Rochefoucauld et surtout par sa femme Anne de Polignac dans le style de la première Renaissance.

Du château primitif il reste un superbe donjon du XII<sup>e</sup> siècle dont une partie s'est écroulée et qui domine tous les autres bâtiments. Trois corps de logis, dont un du XVII<sup>e</sup> siècle, se déploient autour de ce donjon. Des galeries superposées rappellent l'Italie, d'élégantes lucarnes très ornées l'apparentent aux châteaux de la vallée de la Loire. Les tours d'angle, dont l'une renferme la chapelle sont comme le donjon un reste du château féodal, mais d'origine moins ancienne.

Un escalier en spirale, terminé par une voûte à multiples nervures, est particulièrement remarquable.

La ville de La Rochefoucauld compte d'assez nombreux monuments de son passé. Entre autres une église du XIII<sup>e</sup> siècle avec belle flèche de pierre et les restes d'un cloître qui dépendait d'un couvent de Carmes.

Le château de la Mercerie, construction considérable entreprise par les frères Réthoré, et encore inachevée, pour abriter une immense collection d'œuvres et d'objets d'art de toute espèce avait déjà fait l'objet d'une visite de nos sociétaires au cours de l'excursion du 8 juin 1969.

Les travaux accomplis depuis cette époque ne sont pas très apparents. Ils ont dû porter surtout sur les aménagements intérieurs. L'énormité même des bâtiments et la perfection voulue des moindres détails qui en font comme un petit Versailles, impliquent une inévitable lenteur dans leur exécution. Peut-être est-il permis de regretter que les sommes énormes qui s'y engloutissent n'aient pas, de préférence, été employées à la restauration d'un de ces nombreux châteaux menacés de ruine et dont la conservation pourtant s'impose. Si belle et si parfaite que soit une copie, elle ne saurait avoir l'intérêt ni le prestige d'une œuvre authentique.

Quoiqu'il en soit on ne peut que souhaiter que l'œuvre commencée soit heureusement terminée.

#### EXCURSION DU 24 SEPTEMBRE

Cette troisième sortie ramena nos excursionnistes en Touraine pour la visite de trois châteaux dont deux au moins sont, dans leur genre, des monuments de premier ordre et d'ailleurs de réputation mondiale : Azay-le-Rideau, Langeais et Cinq-Mars.

Le château d'Azay-le-Rideau est incontestablement, parmi ceux, si nombreux, qui peuplent la vallée de la Loire, une des plus gracieuses créations de la Renaissance française.

Construit en partie dans le lit de l'Indre par le Trésorier des finances de François I<sup>er</sup>, Gilles Berthelot, de 1518 à 1529, il lui fut confisqué, à la suite de sa disgrâce, sans doute pour malversation, et dès lors occupé à plusieurs reprises par le Roi.

Les deux corps de logis qui le composent sont encore de conception gothique, mais leur décoration est toute entière empruntée aux motifs ramenés d'Italie. Acquis pas l'Etat quelques années avant la première guerre mondiale il a été en partie meublé et ses murs ont été garnis de tapisseries.

Les jardins très ombragés, plantés d'essences variées, sont, surtout à l'automne, d'un charme inexprimable.

Langeais est un puissant et magnifique édifice militaire construit, sur l'ordre de Louis XI, de 1465 à 1469, par Jean Bourré, Trésorier de France.

Privé, malheureusement, de ses douves et enserré dans des rues étroites et sans caractère, l'impression éprouvée en arrivant aux pieds de ces trois énormes tours dont deux encadrent la porte est celle d'une écrasante et inoubliable majesté.

La rapidité (cinq ans) avec laquelle cet ensemble monumental fut élevé, non moins que la perfection de l'exécution, donnent une haute idée de la science et de l'habileté auxquelles étaient parvenus les bâtisseurs de cette fin du moyen-âge.

Si du côté de la ville l'aspect général est sévère et grandiose, la face opposée sur les jardins aux parterres fleuris est toute différente. Ici, bien que de style purement français, tout fait prévoir l'éclosion d'un goût nouveau.

Cette façade, qui dessine un angle très légèrement obtus, se déploie sur une longueur de cent trente-cinq mètres où s'ouvrent de nombreuses fenêtres à croisées de pierre. Elle est flanquée de tourelles octogonales de grosseurs inégales, la plus importante occupant le sommet de l'angle. Les hautes toitures d'ardoise sont ajourées d'élégantes lucarnes dont les frontons très aigus sont décorés de crochets. Le tout très simple est d'une réelle élégance.

Les appartements, restaurés et meublés avec goût, en partie de meubles

d'époque, par M. et M<sup>me</sup> Siegfried qui en ont fait don à l'Institut sont remarquables et d'un grand intérêt.

Il faut signaler tout particulièrement la salle des gardes qui possède une magnifique cheminée dont le manteau, figurant un château fortifié avec nombreux personnages, est porté par des supports couronnés de chapiteaux profondément sculptés.

A l'étage au-dessus, une vaste salle aurait servi à la célébration du mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, seul événement à signaler pour ce château sans histoire, mais événement considérable puisqu'il scellaient définitivement l'union de la Bretagne et de la France.

Des lits, des coffres et de nombreux meubles anciens ou reconstitués avec plus ou moins de bonheur, des tapisseries sont un des charmes de cette visite.

Au delà des parterres subsistent les ruines d'un donjon très ancien, antérieur à l'an 1000.

Les bourg et château de Cinq-Mars-la-Pile évoquent le souvenir d'une tragédie pitoyable qui se termina par la hache du bourreau. Ils se signalent aussi par un monument singulier, sorte de tour carrée construite en briques et haute de près de trente mètres dont l'origine et la destination ont été longtemps mystérieuses.

Des nombreuses imaginations qui ont eu cours nous signalerons celle qui, à cause des Cinq petits lanternons qui sont au sommet, dont quatre subsistent encore, en avait fait le tombeau de cinq jeunes guerriers (Cinq Mars). Or cette orthographe est entièrement fautive et c'est Saint-Mard que l'on devrait écrire, contraction en langage populaire de Saint-Médard auquel est dédié la paroisse.

Ce même vocable se retrouve en France, ailleurs et, notamment, dans notre département des Deux-Sèvres, à Saint-Mard-la-Lande que l'on écrit, bien à tort, Saint-Marc, autre genre d'erreur.

En réalité la pile de Cinq-Mars était un temple, ou plutôt une sorte d'oratoire, dédié à Mercure, dieu du commerce. Il en existait de similaires en Italie et, paraît-il, en Espagne.

Du château, qui fut une importante forteresse, il reste deux tours rondes découronnées, l'une du XII<sup>e</sup> à l'est et l'autre celle de l'ouest du XIII<sup>e</sup> siècle.

La première abrite une salle rectangulaire couverte d'une voûte d'ogives à huit branches et les deux tours totalisent encore six salles en parfait état. Le corps même du château fut détruit par ordre de Richelieu et les tours rasées à hauteur d'infamie, c'est-à-dire privées de toute leur superstructure, à la suite de la conspiration et de l'exécution du jeune Henri d'Effiat, marquis de Saint-Mard.

Devenu très jeune favori de Louis XIII, un peu avec la complicité de Richelieu qui comptait s'en faire un agent de renseignements auprès du roi, ce jeune étourdi ne tarda pas à être grisé par une fortune aussi soudaine et rapide qu'imprévue. Devenu à 21 ans Grand Ecuyer de France, la plus haute faveur, il s'engagea, avec autant de légèreté que d'inconscience, dans une conspiration contre le Cardinal, entraînant son ami de Thou et ne craignant pas de recourir à l'aide de l'Espagne, notre ennemie, qui ne demandait qu'à nous nuire. Bientôt découverts et rapidement jugés et condamnés, ils allaient être, l'un et l'autre, décapités.

Ce drame a fait l'objet d'un roman célèbre d'Alfred de Vigny. Malheureusement, la fausseté quelque peu tendancieuse des caractères en rend la lecture assez décevante malgré sa haute valeur littéraire.

## Le plus célèbre Faïencier de Parthenay Prosper JOUINEAU

*Les pages ci-dessous sont extraites de la plaquette de Maurice Poignat « Les Faïences et les Faïenciers de Parthenay » (en vente au bureau du Syndicat d'Initiatives). On y trouvera, avec de nombreuses illustrations, de curieux renseignements sur la faïencerie créée à Boisseau avant la Révolution, des chapitres sur les talentueux faïenciers que furent aussi Amirault et Knœpflin et, ce qui n'avait jamais encore été fait, une reproduction des différentes marques que ne manqueront pas d'apprécier les collectionneurs.*

Fils d'un modeste ouvrier du bâtiment (1), Louis-Prosper Jouineau naquit à Parthenay le 30 août 1852, mais c'est rue de Strasbourg, à Niort, que s'écoula sa première jeunesse entre son père, sa mère et son frère aîné qui ne tardèrent pas à reconnaître en lui d'étonnantes dispositions pour les arts. C'est ainsi qu'il sculpta, alors qu'il était encore tout enfant, un petit chien d'un naturel étonnant. Des amis de la famille auxquels n'avaient pas échappés les dons innés du jeune garçon conseillèrent vivement à ses parents de l'orienter vers une carrière artistique.

Prosper Jouineau entra à l'École des Beaux-Arts de Poitiers, où en 1869 lors d'une exposition organisée dans cette ville il obtint, avec une sculpture, sa première médaille. Il n'avait que 17 ans.

En mai 1872 il fut envoyé, comme boursier du département des Deux-Sèvres et de la ville de Niort, à l'École Nationale des Beaux-Arts de Paris (Atelier Dumont). Il y passa dix années.

En 1875 il expose au Salon pour la première fois. Son envoi, un buste de sa vieille mère témoigne de sa piété filiale.

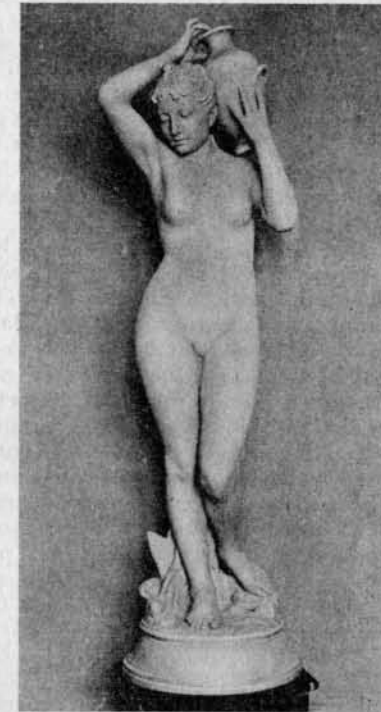
L'année suivante il obtient une mention honorable pour une statue en bronze « La Source » représentant une jeune fille nue, aux courbes harmonieuses, portant une amphore sur son épaule. L'Etat fit l'acquisition pour le Musée du Luxembourg de cette œuvre de jeunesse, la meilleure sans doute de toute sa carrière de statuaire encore qu'elle ne laisse pas de rappeler le célèbre tableau d'Ingres qui porte le même nom.

Au Salon de 1877, Jouineau exposa un plâtre « Manlius Torquatus vainqueur des Gaulois » qui ne passa pas inaperçu, de même qu'un buste du Sous-Intendant Desbuttes. En 1879 son envoi « Une Martyre chrétienne » retint une fois de plus l'attention des critiques d'art les plus éminents de l'époque.

(1) Certains biographes de Jouineau indiquent que son père exerçait la profession de tailleur de pierre. Il était en vérité plâtrier et habitait la rue du Sépulcre ainsi que l'atteste l'acte de naissance de Louis-Prosper Jouineau le futur faïencier.

Mais il n'était pas facile de se faire un nom dans la sculpture.

Prosper Jouineau, depuis toujours, s'intéressait à l'art de la céramique. Il sentit véritablement naître sa vocation nouvelle lorsqu'il lui fut donné d'admirer les merveilles figurant à l'Exposition Universelle de 1878. Dès lors il ne rêva plus que de soumettre son robuste talent de sculpteur et de modelleur aux caprices de l'art du feu.



« La Source », statuette de JOUINEAU  
(Musée du Luxembourg)

Raisonnant son enthousiasme il décida de compléter ses connaissances artistiques par de solides études techniques. Il alla suivre, à la Manufacture Nationale de Sèvres, les cours de chimie industrielle de M. Sauveta.

De cette époque datent ses premiers et timides essais. Il devait les continuer avec la même ardeur, la même foi et le même désintéressement que l'avait fait, trois siècles plus tôt, Bernard de Palissy.

Son frère, l'abbé Jouineau, était curé de la petite paroisse des Forges, à quelques kilomètres de Vasles. Sa mère née Clarisse Favrioux, vivait, en compagnie de son fils, dans le modeste presbytère. Elle commençait à ressentir les atteintes de l'âge. Pour se rapprocher des siens, Jouineau décida de venir habiter Parthenay, sa ville natale. Aussitôt arrivé en Gâtine il entreprit l'exécution d'un Chemin de Croix.

Quelques-uns de ses compatriotes, auxquels il avait montré ses essais de céramiste, entre autres MM. Taudière et Amirault formèrent pour le commanditer une société qui fut montée par actions de cinq cents francs.

Sans perdre de temps Jouineau édifia ses ateliers et construisit ses fours. Il s'installa à la sortie de la ville, presque à la pointe de l'étroit triangle

de terre que forment, à leur intersection, les voies ferrées de Poitiers et de Niort (dans des locaux qui existent toujours et où se voit la maquette du plafond présentée à l'Exposition Universelle de 1889).

Jouneau, depuis longtemps déjà, rêvait de faire revivre la fabrication des faïences dites d'Oiron. « Ces sœurs aînées de nos plus belles faïences » qui, au XVI<sup>e</sup> siècle, furent créées par François Charpentier et Jean Bernard, protégés de Hélène de Hangest, veuve de Arthur Gouffier, une grande dame de la Renaissance (1).

On ne connaît qu'un petit nombre de faïences dites de Henri II. Le nom qui sert à les désigner vient de ce qu'on avait d'abord supposé que toutes avaient fait partie d'un service destiné à ce roi parce que la plupart portaient son chiffre, l'emblème des trois croissants ou les armes de la France.

Jouneau pensait que certaines terres des environs de Parthenay devaient contenir des éléments analogues, sinon identiques, à ceux qui avaient servi à la confection de ces belles pièces modelées et décorées avec un art si élégant et si minutieux.

Un peu après 1880, lors de la construction de la ligne de chemin de fer de Parthenay à Poitiers, l'ouverture d'une profonde tranchée creusée non loin de la gare, laissa apparaître enfin, aux yeux éblouis du céramiste gâtinais, cette argile moirée tant cherchée et qui allait lui permettre de réaliser maints projets amoureux mûris.

La faïencerie de Parthenay ouvrit en 1882 son premier et modeste atelier avec un personnel comprenant deux ouvriers et trois ouvrières.

Là, au lieu de créer des fabrications à grand rendement, capables de faire vivre une industrie, Jouneau s'attacha non seulement à concevoir tous ses modèles, mais, avec une magnifique conscience artistique, à les réaliser lui-même. Le céramiste était aidé dans son travail par un habile contremaître, Frédéric Pasquier et par des ouvrières aux mains de fées (2).

Bientôt sortirent de la faïencerie les objets les plus divers : urnes, aiguières, christs, flambeaux, vases de toutes sortes et de toutes dimensions, se distinguant autant par la richesse de leurs couleurs que par la variété et la délicatesse de leurs formes (3).

### LA FABRICATION DES FAIENCES

Jouneau se contenta d'abord de faire des incrustations de pâtes blanches. Bientôt sa technique se perfectionna et ses œuvres se rapprochèrent de très près des faïences d'Oiron dont — utilisant des procédés de décoration tout à fait différents de ceux ordinairement employés dans la céramique — il semble bien avoir retrouvé les secrets de fabrication.

A la pâte ferme destinée au moulage l'artiste préférait le procédé de la pâte liquide permettant le coulage. Il obtenait ainsi plus de netteté dans les lignes et plus de finesse dans le dessin.

(1) On retrouve la plupart des réalisations qui firent la gloire de Jouneau et d'Amirault dans un ouvrage qu'ils consultèrent bien souvent « Recueil des principales pièces connues de la Faïence Française dite de Henri II et Diane de Poitiers » (cinquante deux planches dessinées par Carle Delange), Paris, Edouard Rouveyre, 45, rue Jacob.

(2) L'une d'entre elles Clémentine Pétrault (elle épousa plus tard un sieur Emoneau) entrée à la faïencerie à l'âge de douze ans devait rester fidèle à son travail jusqu'à la disparition de l'atelier qu'elle dirigea même pour son propre compte pendant quelques années.

(3) La municipalité parthenaisienne de cette époque, que présidait le Docteur Ganne afin d'aider le jeune faïencier, lui vota, le 27 août 1884, à titre d'encouragement, une somme de cinq cents francs. Il suivait en cela l'exemple du Conseil général qui, sur la proposition de M. Antonin Proust avait attribué à Jouneau une subvention de quinze cents francs.

Après avoir modelé une maquette en cire, il la plaçait dans une coulée de plâtre. Il obtenait un moule en creux dans lequel il gravait les dessins et disposait des bandes de couleurs.

La pâte liquide était composée d'argile délayée dans l'eau. Elle formait une masse bien homogène qui, après avoir été longtemps remuée était versée dans le moule. Le plâtre, grâce à sa consistance poreuse, absorbait l'eau contenue dans la pâte jusqu'à ce qu'il ne reste plus à l'intérieur du moule qu'une croûte assez résistante. On la retirait d'un moule et l'on s'apercevait qu'elle conservait l'empreinte des dessins préalablement tracés.



Une aiguière de Prosper JOUNEAU

Ces dessins étaient resculptés, puis on les gravait en creux. Ces creux étaient remplis de terre de différentes couleurs. On arasait soigneusement afin qu'aucune rugosité ne dépasse la surface. Les petits motifs réguliers (fleurettes, croix, trèfles, fleurs de lys) étaient gravés avec de fines matrices de bois dur, avec un poinçon ou de petits fers de relieur. Ils étaient remplis, eux aussi, d'argiles différentes, ce qui supposait beaucoup d'adresse et de patience. Quelques ouvrières avaient acquis une surprenante sûreté dans ce genre de travail, travail féminin puisque les traits les plus fins étaient tracés avec une aiguille. Certaines d'entre elles étaient de véritables artistes. L'excellente aquarelliste que fut la mère de feu le Bâtonnier Robert Bigot, M<sup>me</sup> veuve Ernestine Bigot, née Gelin, décédée en 1940, ne pouvait manquer d'être intéressée par la passionnante besogne des faïenciers avec lesquels elle collabora.

Les ornements en saillie, anses, pieds, figurines, mascarons, consoles, etc... modelés ou estompés à l'avance étaient ensuite collés.

La plus difficile de toutes ces opérations minutieuses c'était la coloration des pâtes.

« Conçoit-on la multitude des coloris qu'emploie la céramique, non plus jetés au pinceau à la surface, mais appliqués, incrustés à l'aide d'outils les plus délicats, telle une mosaïque à la surface d'un ciment ? Conçoit-on l'habileté, la patience qu'il est nécessaire de déployer pour fouiller cette terre malléable, la rendre exempte de bavures et, dans ces sillons précis, introduire une autre pâte, la rendre homogène, adéquate de la première ; puis une autre encore ; assembler ainsi sept ou huit coloris que devra modifier le feu ; sculpter cette matière hétérogène jusqu'à des proportions infinitésimales, jusqu'aux détails les plus précis, comme si le génie de l'homme s'appliquait à des œuvres de pygmées ? Enfin livrer ce travail de patience et de talent, où tout a été pesé dans les moindres lignes, à l'action réulsive du feu, escompter le retrait de la masse, la fixation des couleurs, puis lorsqu'on attend une pièce d'une dimension et d'un coloris donnés, obtenir les écarts les plus étranges, les tonalités les plus imprévues ! »

L'extrême fragilité de certaines pièces et une technique qui relevait davantage de l'artisanat que des procédés industriels faisaient hélas qu'un certain nombre d'entre elles au sortir du four étaient manquées. Aussitôt l'artiste les brisait, malgré la somme de travail patient et d'argent qu'elles représentaient.

Jouneau qui avait le souci de remédier à tous ces inconvénients, eut l'idée de combiner des couleurs très fusibles avec des corps plus réfractaires, ce qui lui permit d'obtenir une meilleure homogénéité de l'ensemble.

Même les pièces uniques, il convient de le noter (comme le plafond de l'Exposition de 1889) étaient toujours moulées en plusieurs exemplaires dans l'espoir que l'une d'entre elles, au moins, serait parfaite.

Jouneau avait fait construire son four sur place et selon ses plans. Il le chauffait non pas au bois, mais au coke.

On imagine combien devait être vive la déception du faïencier, lorsque après avoir accompli un travail long et minutieux, il découvrait en ouvrant la porte de son four, des pièces craquelées, bosselées ou irrégulièrement cuites.

C'est à tout cela qu'il faut songer, pour en apprécier la valeur réelle, lorsqu'on admire les magnifiques aiguïères, aux formes harmonieuses, sur lesquelles la lumière fait jouer de délicates couleurs.

\*\*\*

La fabrication des porcelaines et des faïences ne demandait pas seulement une grande adresse manuelle et des aptitudes artistiques, elle exigeait également des connaissances dans le domaine de la chimie industrielle.

Pour obtenir la matière première de la porcelaine on mélangeait des substances plastiques (argiles) et antiplastiques (quartz, silice, craie) dans des proportions très exactes.

La pâte était alors lavée et tamisée, puis on la faisait resuer afin d'en exprimer l'eau. Venaient ensuite le pétrissage, le coupage et le pourrissage. Cette dernière opération consistait à laisser la pâte fermenter dans une humidité constante, destinée à lui donner une parfaite homogénéité.

L'artiste pouvait alors façonner l'objet, lui donner la forme désirée, puis appliquer les couleurs et la glaçure ou émail. Les pièces étaient chauffées dans un four appelé cazatte. On contrôlait le degré de cuisson à l'aide de petites boules d'argile que l'on sortait de temps en temps afin de se rendre compte des progrès de l'opération.

Les couleurs étaient des composés métalliques. Malheureusement les oxydes de fer qui étaient les plus faciles à employer fondaient vers quinze cents degrés alors que la porcelaine cuisait à deux mille degrés. Aussi était on obligé d'employer seulement des chromes, des cobalts et des uranes. Jouneau avait obtenu un rose inédit à l'aide du cassius, précipité d'or et d'étain. Il utilisa une invention de la Manufacture de Sèvres pour appliquer sa pâte blanche sur un fond de couleur, notamment pour ses célèbres « Saisons ». Ces transparences blanches devaient lui donner, plus tard, l'idée de créer des transparences de couleur.

#### QUELQUES REALISATIONS DE PROSPER JOUNEAU

Lors du mariage du Duc de Bragance avec la Princesse Amélie d'Orléans, future Reine du Portugal, Jouneau reçut commande d'une coupe (1).

C'est en travaillant à la réalisation de ce cadeau princier qu'il redécouvrit — on a de bonnes raisons de le penser — les procédés de fabrication des faïences dites de Saint-Porchaire, faïences dont on ne connaît qu'un tout petit nombre de spécimens authentiques possédés par de riches collectionneurs ou conservés dans des musées.

Sans se laisser arrêter par les difficultés, mais parvenant à les surmonter toutes à force de travail, d'adresse et d'ingéniosité, il produisit vers cette époque des pièces émaillées blanc, sur fond bleu, vert ou rose. Les plus célèbres sont les médaillons ovales des quatre saisons et également d'après Prud'hon « La Nuit », « L'Enlèvement de Psyché », « Léda et le Cygne » (2).

En 1885, Jouneau possède l'absolue maîtrise de sa technique. Ses pièces n'ont plus de craquelures et leur éclat est incomparable.

A l'Exposition Internationale d'Anvers, en 1885, où il remporta une médaille d'or, il expose un grand plat de cinquante centimètres, sur fond bleu, agrémenté d'un ruban plus foncé. Il a disposé des rinceaux de pâte transparente, d'un gris doux, avec des chimères, des caméléons et des escargots en pâte blanche.

La difficulté de cuire des plats de cette taille accroit considérablement la valeur de cette pièce unique dont on ignore ce qu'elle est devenue.

A la même Exposition Jouneau avait envoyé un porte-bouquet soutenu par des dauphins et un brûle-parfum avec un pied formant trois têtes de satyres aux cornes recourbées.

Cet envoi lui valut une grande médaille d'or.

Hors concours à Angers en 1886, il fut choisi comme membre du jury. En 1887 à l'Exposition des Arts Décoratifs de Paris il remporta de nouveaux succès.

La même année il fut nommé Directeur de l'Ecole Municipale de dessin et de modelage de Parthenay.

(1) Cherchant à produire une pièce absolument semblable, comme couleurs et comme forme, à celles qui sortaient il y a trois siècles du four du célèbre Charpentier, le potier d'Hélène de Hangest, il a choisi pour modèle la belle coupe d'Oiron que renferme la galerie du Louvre.

(2) A l'Exposition Prud'hon, organisée à l'automne 1958 au Musée Jacquemart-André, à Paris, on a revu les compositions dont s'était inspiré Jouneau, « La Nuit », le célèbre « Enlèvement de Psyché » et bien entendu les « quatre Saisons » sur des panneaux réalisés en 1800 pour la décoration de l'Hôtel du financier De Lanois, rue Cerruti à Paris.



A l'Exposition de 1889, à Paris, dans le pavillon de la Section céramique dont la voûte était faite du plafond de Jouneau le céramiste gâtinais, occupait une place d'honneur et dans les angles du local de nombreuses œuvres signées de son nom étaient exposées.

Il reçut la médaille d'or pour un reliquaire Henri II et pour le fameux plafond qui demeure son œuvre maîtresse, celle qui lui coûta le plus d'efforts, de temps et de soucis. L'artiste avait choisi, pour sa décoration, le style Renaissance dont la finesse s'harmonisait heureusement avec les procédés de la céramique. Ses caissons rehaussés de chatoyants émaux entouraient une coupole où serpentaient de gracieux rinceaux. Des pendentifs aux statuettes adroitement ciselées agrémentaient cette magnifique réalisation. Son plafond valut à Jouneau les chaleureuses félicitations du Président de la République Sadi Carnot lorsqu'il visita l'Exposition en compagnie du Président de la Section Céramique M. Lauth.

L'artiste parthenaisien avait conçu, depuis des années, le projet de ce plafond d'une grande richesse de détails et qui lui coûta des jours et des nuits d'un travail acharné. Il lui valut un triomphe qui lui causa sa plus grande joie (les plus éminents critiques d'art louèrent sa parfaite réussite) mais aussi la plus cruelle des désillusions.

Avant de passer à l'exécution il en avait soumis les cartons à M. Antonin Proust, Ministre des Beaux-Arts qui, enthousiasmé, l'incita à se mettre immédiatement à l'ouvrage. Il lui fit de belles promesses, l'assurant qu'il se chargeait de faire acquérir son œuvre par l'Etat qui, disait-il, la ferait placer dans l'un des Palais Nationaux ou à Sèvres. Mieux encore, l'homme politique alors tout puissant fixa généreusement à 25.000 francs — somme importante pour l'époque — le prix d'une telle réalisation.

Un riche propriétaire anglais, visitant l'exposition, tomba en extase devant les caissons polychromes du plafond de Jouneau. Il tint à le féliciter et lui en offrit 20.000 francs, plus 2.000 francs s'il consentait à venir l'installer en Angleterre. Le céramiste, croyant en la parole du ministre, refusa cette offre honorifique. Antonin Proust eut peut-être tenu sa promesse... mais l'Exposition avait lourdement grevé les disponibilités financières des Beaux-Arts et, de plus, le ministre avait perdu son prestige et son influence dans le scandale de Panama.

Ce fut pour Jouneau un coup très rude.

Amirault qui lui avait avancé d'importantes sommes manifesta plus que de la mauvaise humeur. Une parfaite entente, il faut bien le dire, n'avait pas toujours régné entre les deux hommes. Ce fut, cette fois le désaccord complet.

En 1889, Amirault et Jouneau se séparèrent définitivement. Le premier prit la direction de la faïencerie. Il fit construire peu après le bâtiment de la façade.

Jouneau alla habiter rue Thiers avant de s'installer boulevard Sébastopol (actuellement boulevard Anatole-France) dans une maison cons-

(1) Ce reliquaire de style Renaissance décoré de pâtes d'incrustation et d'application a été reproduit dans l'ouvrage « Les Industries d'Art à l'Exposition Universelle de 1889, Céramique ». Il fut vendu vers 1913 par M. Amirault à un Parthenaisien, M. Joseph Savin, Ingénieur retraité des Ponts et Chaussées dans la famille duquel il est toujours conservé.

(2) Lorsque Jouneau quitta la Faïencerie il abandonna les morceaux de son plafond qui restèrent épars dans tous les coins de l'atelier. Vers 1898, le collectionneur Tolbecque les acheta à Amirault pour 1500 frs. Il les fit monter en sa propriété de Niort, au Fort-Foucault, sur les bords de la Sèvre dans la salle de son musée d'instruments de musique anciens. Avec les fragments en double on recouvrit un couloir de l'Hôtel de Ville de Niort. La maquette en plâtre du plafond se trouve encore à l'ancienne faïencerie, soigneusement conservée par les actuels propriétaires M. et Mme Chevalier dans la vaste pièce qui sert de salle d'Exposition et de Vente.

truite selon ses plans et dotée d'un four. Obstinement et malgré toutes sortes de difficultés, il y poursuivit son œuvre pendant dix ans.

En 1892, il réalisa la maquette d'une fontaine destinée à orner le fond de la place du Drapeau, mais le projet ne fut pas exécuté.

L'un des rares portraits de lui que nous connaissons date de cette époque où, se débarrassant de la tutelle de son premier commanditaire il entreprit de lutter seul. L'artiste est assis près d'une petite table sur laquelle est placé un vase de sa fabrication. Cette pièce est la seule qu'il envoya à l'Exposition Universelle de Paris, en 1900, où il obtint une médaille d'argent. Plus adaptée au goût du jour elle était très différente de son ancienne manière.



Prosper JOUNEAU

Ce vase avait été fabriqué une première fois mais il avait trop chauffé. Il fallut le refaire très rapidement. L'Exposition en effet était ouverte depuis quelques jours et la vitrine réservée au céramiste parthenaisien demeurait vide.

« Le soir où cette pièce devait sortir du four, raconte M. Georges Turpin, j'étais présent. Il y avait également d'autres amis et quelques curieux. Par les trous pratiqués dans la paroi du four, Jouneau se rendait compte de la réussite de son œuvre. Il était en proie à une telle surexcitation que Mme Jouneau s'opposa à ce qu'il sorte lui-même ce vase. Je fus chargé de cette délicate opération. Après avoir démolì la partie supérieure du four je réussis non sans peine. L'émail ayant coulé le vase était collé à une brique. Je dus entreprendre le sciage du socle. Il me fallut beaucoup de patience. Pendant ce temps les assistants avaient disposé autour de moi plusieurs éredons dans le cas où le vase serait tombé.

Après une bonne heure d'efforts j'en eus terminé. Jouneau pendant ce temps avait fait toilette. Il put quitter Parthenay par le train de minuit. Le lendemain matin, à 9 heures il mettait lui-même son vase en place à

l'Exposition. Il était temps. En effet, une demi-heure plus tard on annonçait le passage du jury. »

Une autre œuvre de Jouneau, un vide-poche renaissance fut remis à l'intention de sa fille au Président de la République Félix Faure, lors de son passage dans la région.

Mais l'art ne nourrit pas toujours son homme... Le faïencier était un médiocre homme d'affaires. Souvent l'argent manquait. L'entreprise bientôt périclita.

Dans ces pénibles heures le céramiste fut heureusement soutenu par une épouse aimante et compréhensive. M<sup>me</sup> Jouneau, artiste sensible et douée d'un réel talent de peintre partagea toutes les joies mais aussi les déceptions de son mari. Mieux qu'un soutien et qu'un guide elle fut pour lui une véritable égérie.

Le 1<sup>er</sup> août 1902, Prosper Jouneau, alors âgé de cinquante ans, fut nommé en remplacement de M. Ernest Michel, Directeur de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts de Montpellier et chargé du cours de Sculpture.

Ce poste depuis un certain temps n'avait pas trouvé de titulaire en raison du traitement très modeste qui y était affecté.

Jouneau se trouvait à cette époque dans une situation pécuniaire voisine de la gêne. Il fut dans la cruelle nécessité de vendre, à des prix souvent dérisoires, la plupart des pièces qui lui restaient.

Il quitta Parthenay le cœur rempli d'une compréhensible rancœur envers ses compatriotes qui, à quelques exceptions près, n'avaient manifesté que de l'indifférence pour ses travaux et ses réalisations artistiques.

Peu de semaines après son arrivée dans le Midi, il écrivait, non sans ironie, au collectionneur Georges Turpin, ami fidèle des bons et des mauvais jours et avec lequel il entretenait jusqu'à sa mort des relations épistolaires suivies : « ... Je souhaite beaucoup de succès au nouveau céramiste de Parthenay (M. Amirault) et surtout que l'Amérique le protège, dans le cas où la France ne découvrirait pas son génie ».

Au mois de février 1903, le Conseil Municipal de Montpellier ayant décidé la création d'un cours de céramique, le nouveau Directeur communiqua son savoir à de nombreux élèves, leur prodiguant un enseignement pratique qui a fait, de la plupart d'entre eux, d'excellents ouvriers d'art.

« Il a toujours estimé, écrivit peu après sa mort un journal local, que si l'art proprement dit procure souvent à ceux qui s'y adonnent des déceptions cruelles, il n'en est pas de même quand, sans viser très haut on entreprend une carrière « d'aboutissement ». C'est pourquoi il engageait surtout ses élèves à demeurer dans le domaine de l'art pratique dont les applications multiples sont la garantie naturelle et sûre de son avenir »...

En 1903, les organisateurs d'une exposition se tenant à Poitiers le sollicitèrent. Il leur fit une réponse assez désabusée en signalant qu'il ne possédait plus aucune de ses œuvres et qu'il ne voulait point se risquer à emprunter des faïences à ses amis (lors de l'Exposition Universelle de Paris plusieurs belles pièces avaient été brisées au cours du transport par chemin de fer).

Même dans son séjour méridional les épreuves ne furent pas ménagées à Jouneau. En 1907, lors de la crise vinicole, la ville de Montpellier, dans l'obligation de réduire coûte que coûte son budget, diminua le traitement du Directeur de son Ecole des Beaux-Arts. Celui-ci répondit à cette époque à M. Turpin qui lui signalait une vente de ses œuvres : « ... Voilà, mon

(1) « L'Eclair de Montpellier du 7 janvier 1921.

cher ami, pourquoi avec cette perspective un peu noire, je ne serai pas, malgré tout mon désir, acheteur de mes propres œuvres. J'ai prévenu ma famille de Niort et certains de mes amis qui, peut-être, pourront acheter quelques pièces... ».



La faïencerie vers 1885

A la fin de sa vie Jouneau devait être une fois de plus cruellement éprouvé par la perte de l'un de ses fils, Louis, mort au combat en 1915.

L'ancien faïencier parthenaisien succomba à Montpellier, le 5 janvier 1921, des suites d'une brève maladie. Il était âgé de soixante-neuf ans, exerçait encore ses fonctions de Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts et présidait en cette qualité plusieurs Commissions Artistiques.

Prosper Jouneau, comme Bernard Palissy son illustre devancier, pour se consacrer tout entier à son art avait dû, pendant des années, lutter ferme contre l'indifférence, et parfois même avait eu à souffrir de l'incompréhension de ses compatriotes. Le 20 octobre 1902, las et amer, il écrivait à son ami Turpin « Parthenay est un pays indifférent à tout ce qui touche les arts ! »

Depuis, sa ville natale s'est rachetée. Elle a donné son nom à la petite rue conduisant à l'ancienne faïencerie. Hommage certes mérité, rendu à l'authentique et probe artiste que fut Prosper Jouneau (1).

Maurice POIGNAT.

*Les photographies de Prosper Jouneau et celle de la Faïencerie qui illustrent cette étude sont inédites. Elles nous ont été obligeamment communiquées par M. Paul Lefrancq, d'Angoulême. Elles ont été prises jadis par son père, professeur au Lycée de Parthenay pendant quelques années, et qui s'était lié d'amitié avec le faïencier.*

(1) C'est à M. Gabriel Ménard, Maire de Parthenay de 1941 à 1944, qu'est due cette initiative. A la même époque, M. et M<sup>me</sup> Amelin, rue de la Poste, avec lesquels je m'étais fréquemment entretenu des faïenciers de Parthenay et de leurs œuvres, sur la suggestion que je leur en avais faite, légèrent à la ville, qui n'en possédait point, leur précieuse collection de faïences de Parthenay.

## Une affaire criminelle au XVII<sup>e</sup> Siècle dans la région de L'Absie

La Chapelle-Saint-Etienne est un petit bourg à la limite de la Gâtine et du Bocage, à mi-chemin de Moncoutant et de L'Absie, dont elle est séparée par une vaste forêt.

La vie locale y fut troublée durant la deuxième partie du XVII<sup>e</sup> siècle par les exactions de Jacques de Landerneau, seigneur de la Rochelinière, un peu recommandable hobereau du pays.

Il se disait descendre d'une branche cadette des Landerneau de Bretagne, lesquels se prétendaient avoir eu la ville de Landerneau comme apanage, dont effectivement, ils prirent le nom, et retinrent seulement dans leurs armes les « Hermines de Bretagne ».

Quand s'étaient-ils installés en Gâtine ? On suppose qu'ils avaient suivi Duguesclin venu guerroyer contre les Anglais, et la guerre finie, y seraient demeurés. Le premier dont on trouve trace est le chevalier Claude Landerneau, qui en 1620, était seigneur de la Rochelinière. Il eut un fils Jacques, né en 1651, dont nous avons dessein de vous conter les tristes exploits.

Les Landerneau s'allièrent aux familles nobles du pays et plus certainement aux des Roches de Chassais.

La maison noble de La Rochelinière fut-elle acquise ou construite par les Landerneau ? Elle échut en tout cas à la famille des Roches, un siècle plus tard, par le mariage de Françoise des Roches avec Alexis Robert Landerneau. Or, à cette date, le père de Françoise était seigneur de la Morinière et de Saint-Mars (L'Absie et Scillé).

La branche des Landerneau de Gâtine s'éteignit pendant la Révolution. Un Jacques Robert petit-fils unique du seigneur-brigand, se fit prêtre, devint chanoine de la cathédrale de Poitiers et fut emprisonné sous la terreur à Fontenay-le-Peuple.

✱

Dans les derniers jours de septembre 1676, la paisible paroisse de La Chapelle-Saint-Etienne fut mise en émoi ainsi que les localités voisines, par la venue de bandits de grands chemins qui avaient déjà dans d'autres localités, commis crimes et vols. On les disait fortement armés (ce qui se révéla exact par la fouille que l'on fit sur la personne du chef de bande après son arrestation).

A la poursuite de Nicolas Priou et Louise Michaux fermiers laboureurs à la Coutinière, paroisse de la Chapelle-Saint-Etienne et suivant l'ordonnance de Mgr de Marillac, intendant de la Province du Poitou, le sergent royal Pierre Suaudeau reçut un décret de « prise de corps » contre le bandit Arnaud Lagrange et contre ses complices. Il se rendit en Gâtine, avec ses archers, apprit que ledit Arnaud se trouvait effectivement dans les environs avec la nommée Labillatière « comme il se faisait tard — écrit-il — je me suis retiré avec mes aides en la maison de la Roche-

« linière, n'ayant d'hostellerie pour loger en la Chapelle-Saint-Etienne. « Vu l'heure tardive et vu la réprobation, dans laquelle il était d'être un « vilain homme à craindre, qui est accusé de plusieurs meurtres et homicides, il m'eut été difficile de m'en saisir. Tout le monde verrouillait ses « portes car on disaient la bande être dans le grand chemin, comme l'on « vient de la Chapelle-Seguin. »

« Le lendemain le sergent Suaudeau se transporta en la maison où « Landerneau se réfugiait ordinairement et le découvrit en la compagnie d'un nommé Trutois. Tous deux étaient armés, Lagrange d'un « mousqueton et Trutois d'un fusil. »

La lecture du décret de prise de corps irrita fort le dévoyé et son complice. Ils utilisèrent leurs armes et percèrent d'une balle le chapeau d'un soldat. « Le dit Lagrange tirant deux pistolets de ses chausses et jurant exécrationnellement le nom de Dieu, dit qu'il en avait tué d'autres ». Mais poursuivi il fut blessé et capturé. Tel était son état que l'on fit appel pour lui prodiguer des soins au Sieur de Suaivres, Maître-Chirurgien à La Chapelle-Seguin... « Hors d'état d'être pansé Lagrange succomba en présence du curé de La Chapelle-Seguin « La dame de La Billatière a pris et emporté les habits du dit Lagrange qu'elle a juré être son mari et qu'elle a fait enterrer au cimetière de La Chapelle-Saint-Etienne ».

La mort du sinistre bandit fut accueillie avec un vif soulagement par les habitants de Saint-Etienne et des paroisses voisines. Mais pour la justice, le sergent Suaudeau et le jeune Landerneau, l'affaire n'était pas réglée. L'ordre de prise de corps n'avait pas été exécuté et il fallait interroger Lagrange et les témoins sur les autres crimes commis et savoir s'il y avait eu des complices et lesquels.

Après une enquête, longue et difficile, le 23 janvier 1680 le Jugement du Présidial de Poitiers notifia sa sentence :

Le sergent Suaudeau coupable d'avoir mortellement blessé Lagrange au lieu de le capturer vivant fut condamné aux galères.

Le Chevalier Jacques Landerneau qui avait participé dans une certaine mesure au meurtre, fut condamné à payer dix livres d'amende au Roy, à « aumosner » la somme de cent cinquante livres à l'hôpital des pauvres enfermés dans la ville (Poitiers), à faire dire cent messes pour le repos de l'âme du défunt, soit cinquante livres. Le tout payé entre les mains des Pères Cordeliers de Poitiers.

Singulier jugement et qui nous paraît exagérément sévère pour le sergent Suaudeau coupable de n'avoir pas obéi aux ordres donnés. Le cas de légitime défense invoqué avait transformé la sentence de mort en galères.

Quant aux peines infligées au Chevalier de Landerneau, on ne s'étend pas beaucoup sur les faits qui les ont motivées.

Il avait participé dans une certaine mesure à l'assassinat de Lagrange.

De quoi était-il coupable ? Le rapport du sergent Suaudeau ne mentionne même pas sa présence dans la bagarre qui aboutit au meurtre. Il ne nous surprendrait pas, le jeune Landerneau étant un batailleur, qu'il ait eu une part importante dans ce meurtre, mais il était Chevalier Seigneur de La Rochelinière tandis que Suaudeau n'était qu'un petit sergent.

Mais à la même époque La Fontaine ne terminait-il pas ainsi sa fable « Les animaux malades de la peste » :

« Selon que vous serez puissants ou misérables  
« Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir »

## Quand un Comte anglais trouvait un gendre au Château de la Sayette, à Vasles

Il était une fois un comte anglais très riche qui avait conduit sa fille dans un château du Poitou dont le roi d'Angleterre lui avait fait don. Or, il y avait dans ce château un seigneur français, lequel, s'il dut subir l'occupant s'accommoda fort bien de la princesse.

Le début de ce récit s'il ressemble un peu à un conte de fées, n'est en réalité qu'une page d'histoire locale relatant un des événements survenus au cours de l'occupation anglaise en Poitou.

Ferdinand-Adrien de la Sayette, chef de famille né le 18 avril 1785, a donné les précisions suivantes à M<sup>e</sup> Beauchet-Filleau sur la généalogie de sa famille.

« Famille noble et ancienne de la province du Poitou, le nom de la Sayette est l'ancien nom de famille de ceux qui ont possédé le fief de la Sayette en Poitou, paroisse de Vasles, lequel nom fut changé dès le commencement de l'occupation anglaise en Guyenne, un seigneur de cette nation se fit le maître de la maison dans laquelle il trouva celui qui la possédait si à son gré, qu'il en fit son gendre, aux conditions que les enfants qui viendraient de lui et de sa fille porteraient son nom qui était Mareschal. »

Il convient de souligner les conditions draconiennes exigées par le seigneur anglais, par ailleurs cette union favorisait l'emprise que le roi d'Angleterre cherchait à avoir dans la région.

Mais d'où venait-il ce comte régnant presque en souverain ? D'une des plus grandes familles anglaises du pays de Galles.

William Marshal d'Astings, comte de Pembroke, était connu en France sous le nom de Guillaume le Mareschal. Fidèle partisan d'Henri II, il le défendit dans sa lutte contre son fils Richard Cœur de Lion et contre Philippe Auguste.

Sous les règnes de Richard et de Jean sans Terre il occupa les plus hauts emplois dans le gouvernement.

Mais revenons à la Sayette...

L'Anglaise était-elle jolie, la dot importante et pourquoi pas aussi l'amour aidant... toujours est-il que si l'on en croit Ferdinand de la Sayette, son aïeul Yvon accepta, bâtit la Sayette de nouveau et une assez belle maison. Il réunit son nom et sa seigneurie ensemble, mais les titres de ces premiers Seigneurs de la Sayette ne se trouvent pas, soit que le seigneur anglais les ait supprimés pour établir le sien de Mareschal, soit qu'ils se soient perdus par une autre voie, la maison ayant été pillée deux fois dans la guerre de la Ligue ».

Mais à l'époque le Poitou est en pleine effervescence, le divorce d'Aliénor d'Aquitaine d'avec le roi de France Louis VII et son remariage avec Henri II le Plantagenet roi d'Angleterre ont fortement bouleversé les

zones d'influence dans la région, le mariage de la fille du comte anglais de Pembroke dit le Mareschal avec Yvon de la Sayette dont l'immense domaine chevauchait sur plusieurs paroisses ne contribua certainement pas à apaiser les esprits.

Dans ses commentaires sur les premiers temps de l'occupation anglaise en Guienne, P. Boissonnade écrit dans « l'Histoire de Poitou » :

« Pendant douze années la féodalité poitevine, matée, quoique frémissante de colère, n'osa se hasarder à la révolte. En 1168 elle finit par se soulever. Les chefs de la rébellion étaient le vicomte de Thouars, le sire de Lusignan, l'abbé de Charroux, les comtes de la Marche et d'Angoulême qui comptaient sur l'appui du roi de France. Le comte de Salisbury fut tué dans une embuscade sur la route de Poitiers et son neveu le célèbre Guillaume, comte de Pembroke surnommé le Mareschal, beau-père d'Yvon de la Sayette fait prisonnier par Gui de Lusignan. Aliénor qui les accompagnait n'eût que le temps de se jeter dans le château de Poitiers. Mais Henri II n'eut qu'à paraître pour faire capituler Lusignan, soumettre la Marche, l'Angoumois et le Limousin, 1168-1169. Tout pliait devant lui. »

Nous n'avons trouvé aucun autre document concernant la famille Mareschal pendant cette période.

La filiation suivie débute ensuite avec Mareschal. Jean, valet, Seigneur de la Sayette dit le Jeune dans une lettre du 13 décembre 1382. Le 3 décembre 1404 il rendait aveu au duc de Berry comte de Poitou et frère du roi Charles V.

Cet acte confirmera la fidélité constante des Mareschal au royaume de France, fidélité qui fut maintes fois récompensée.

Mais les Mareschal connurent cependant des fortunes diverses, témoin cette aventure dans laquelle leur turbulent suzerain Raoul de Vernon les entraîna et qui mérite d'être citée.

Un interminable procès, qui dura 155 ans, mettait aux prises les Seigneurs de Montreuil-Bonnin et l'Abbaye de Sainte-Croix sur les droits de juridiction de Maillé-Vasles-Ayron et Saint-Philbert.

Cette donation, faite par les premiers Comtes de Poitou, avait déjà été contestée au XII<sup>e</sup> siècle par Richard Cœur de Lion, comte de Poitiers, Seigneur de Montreuil, qui s'était emparé des bois de Vasles, que sa mère Aliénor d'Aquitaine l'obligea à rendre. En 1258, les religieuses de l'Abbaye se plaignaient à Saint-Louis des vexations des officiers d'Alphonse, comte de Poitiers, au sujet de ces bois. En 1418, Charles VII leur en confirma la possession et maintint les droits de juridiction de l'Abbaye, ce qui n'empêcha pas les seigneurs de Montreuil de continuer leurs pillages, destructions, rançonnements, et ce malgré les amendes allant même jusqu'à la saisie du château de Montreuil sur arrêt du Parlement de Paris.

Cette lutte à outrance, dont les censitaires de l'Abbaye étaient toujours les victimes, prit avec les Vernon, Seigneurs de Montreuil et suzerains des Mareschal, les dimensions d'une guerre civile.

« En 1503, Raoul de Vernon, accompagné de ses frères Jacques et Philippe, de Jean et Yves Mareschal de la Sayette, du seigneur de Cherves et de 60 à 80 personnes armées, envahirent de nuit la maison fortifiée de Vasles, occupée par Pierre Caillet, procureur de Sainte-Croix, chargé de poursuivre les procès de l'Abbaye avec Montreuil. La maison fut battue en brèche avec de l'artillerie, les portes et fenêtres rompues, si bien que les assaillants entrèrent, se livrèrent au pillage et emmenèrent le procureur chargé de liens. »

« Le Parlement décréta la prise de corps contre les coupables, fit saisir les Mareschal de la Sayette et confisqua les biens des assaillants qui s'étaient dérobés aux poursuites en se cachant. L'affaire étant revenue

devant le sénéchal de Poitiers, puis devant le bailli de Touraine, la condamnation fut confirmée. »

Les Mareschal ne furent mêlés à aucun des autres conflits entre les deux parties qui ne se terminèrent qu'en 1603.

Adrien Mareschal, alias la Sayette, faisait partie du groupe des gentilhommes qui s'étaient renfermés dans la ville de Poitiers et la défendirent contre l'amiral Coligny. Il fut fait prisonnier par les protestants en 1576 et le roi Henri II écrivit au comte du Lude, lieutenant général en Poitou, de l'échanger contre le Seigneur de la Chopinière pris par les catholiques.

Les termes élogieux de la lettre du roi montrent en quelle grande estime il tenait ce gentilhomme.

Le 12 septembre 1628, Antoine Mareschal céda à son suzerain le Seigneur de la Noue, seigneur de Montreuil-Bonnin, les droits féodaux qu'il possédait au bourg de Montreuil, en échange celui-ci l'autorisa « à élever et bâtir forteresse audit lieu de la Sayette, le fortifier de tours, tourelles, guérites, créneaux, barbicanes, canonniers, pont-levis et entourer de fossés ».

Richelieu, qui à l'époque faisait raser les châteaux, s'opposa-t-il à ce projet ambitieux ?

Il semble bien en effet qu'aucun de ces travaux de fortifications ne fut exécuté.

La maison seigneuriale construite par Yvon subsistant encore de nos jours, restaurée après la tempête de l'an dernier qui lui causât de grands dommages, ne porte aucune trace de ces différents aménagements.

En 1637, Jacques Mareschal obtint l'autorisation d'abandonner le nom de Mareschal en conservant celui de la Sayette.

Ainsi s'effaçait un des derniers souvenirs de l'occupation anglaise dans notre région : la mainmise du célèbre Guillaume, comte de Pembroke dit le Mareschal, sur le nom de la Sayette.

Maurice DABIN.

#### BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire BEAUCHET-FILLEAU.

Histoire de Poitou. G. BOISSONADE.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1869. Dom FONTENEAU.

## *Les réfugiés dans la commune de Soulièvres pendant les guerres de Vendée*

On a vu au cours des deux dernières guerres, et surtout pendant la dernière, de nombreux réfugiés et évacués passer ou venir s'établir dans nos régions pendant la durée des hostilités. Pour beaucoup de personnes ce phénomène a paru d'autant plus surprenant que la tradition n'avait pas conservé le souvenir de tels déplacements. Cependant, lors des Guerres de Vendée, il y a eu chez nous des mouvements de population aussi importants que ceux que nous avons eus pendant ces dernières années. Plus fidèles que la tradition, les documents conservés par les municipalités qui se sont succédées dans la commune de Soulièvres, et les registres de l'état-civil permettent de s'en rendre compte d'une façon aussi exacte que possible. Ils renseignent sur l'arrivée des réfugiés, leur nombre, leur répartition dans la commune, les secours qui leur ont été distribués, leur origine, leur état-civil pendant leur séjour, et l'époque de leur départ.

Les premiers réfugiés ont dû arriver en germinal ou début de floréal an II, mais ils ne sont restés que fort peu de temps, ainsi que le mentionne la note suivante :

« Le 8 floréal 2<sup>e</sup> de la République française (28 avril 1794) une et indivisible, la municipalité de Soulièvres a reçu de celle d'Airvault la somme « de mille livres pour frayer aux dépenses des transports des réfugiés « qui sont en cette commune auquel il leur est attribué dix sols par lieue « à chacun jusqu'au département qu'ils se choisiront et six livres par « collier aux bestiaux qui seront sur les voitures qui serviront à les transporter par jour de transport. »

Quelques jours plus tard, un autre convoi est venu séjourner dans la commune et le 17 floréal an II (6 mai 1794), « ... sont party vingt-deux réfugiés de Bressuire en cette commune pour se rendre à Poitiers. La municipalité leur a compté à chacun six livres pour 12 lieues... Plus pour trois voitures de chacune quatre mulles pour les transporter avec leurs effets jusqu'à Poitiers à raison de douze livres par collier pour deux jours fait 144 livres. »

Fin de floréal et début de prairial, il en arrive de nouveaux. Le 4 prairial, le maire écrit au district de Thouars afin de lui « représenter la misère et indigence où sont réduits vingt-un malheureux réfugiés du district de Bressuire » et lui demander qu'il vienne à leur secours. Mais cette administration prit un arrêté renvoyant « les dits indigents à se pourvoir devant le district de Bressuire tenant séance à Jouin-Les Marnes » (1). Les réfugiés étaient dans une telle nécessité qu'on ne put se contenter de

(1) Le district de Bressuire avait quitté cette ville le 25 pluviôse an II et était allé s'installer à Saint-Jouin-de-Marnes.

cette fin de non recevoir et le maire se transporta à Thouars afin de plaider à nouveau leur cause en exposant qu'il restait encore une certaine somme sur celle de 1.000 livres qui avait été remise par la municipalité d'Airvault et demandant l'autorisation de leur en distribuer une partie. Sa démarche ne fut pas inutile car l'agent national de Thouars lui « dit de leur donner un secours provisoire jusqu'à ce qu'il leur en soit pourvu ».

La municipalité se réunit le « 25 prairial l'an 2° de la République française une et indivisible » (14 juin 1794) et arrêta qu'il serait distribué la somme de 370 livres aux dénommés ci-après :

« Sçavoir à Louis Deniau officier municipal de Chapelle-Largeau et sa famille composée de cinq personnes 190 livres (dont 10 pour la servante) ; à Louis Millasseau, officier municipal de Saint-André 75 livres ; à Michel Bernier et sa famille officier municipal de La Chapelle-Largeau 30 livres, etc... » et suivent les signatures des réfugiés et des membres de la municipalité sachant signer.

Le treize fructidor suivant (30 août), la municipalité se réunit à nouveau et, après que « l'agent national » eut exposé « que plusieurs citoyens réfugiés du district de Bressuire en cette commune sont sans ressource et réduits à la dernière nécessité », il fut décidé, « de l'avis et consentement verbal des citoyens agent national du district de Thouars et du maire d'Airvault » de leur distribuer le reliquat des 1.000 livres relatés ci-dessus. Il fut réparti aux mêmes réfugiés que ceux ayant bénéficié de la distribution du 25 prairial plus quelques nouveaux arrivés dont « un enfant mineur âgé de onze à douze ans sans aucune azile lequel se dit appelé Papin de la commune de Noirterre lequel a besoin de nourriture et vêtement ». Il lui fut attribué la somme de 60 livres laquelle fut mise entre les mains d'un « bon citoyen qui aura soin de lui ».

Avant de clore le compte rendu de la libération, il est rappelé les dates de la distribution des 1.000 livres et qu'ainsi la municipalité s'en trouve entièrement déchargée.

De nouveaux réfugiés arrivèrent encore et le 21 nivôse an III (10 janvier 1795), la municipalité reçoit de « l'administration de Thouars la somme de 2.025 livres pour un quart des indemnités provisoires » qui leur sont accordées, qu'elle distribue aussitôt à trente-huit d'entre eux.

Le 27 pluviôse suivant, 15 février 1795, la municipalité envoie deux commissaires « pour aller percevoir une somme de 10.169 livres que l'administration a accordé et donné aux réfugiés qui sont au nombre de quatre-vingt-cinq en cette commune et cette ditte somme forme les deux tiers de celle de 15.140 livres qui leur va en subsistance, laquelle somme de 10.169 livres a été répartie » aussitôt à trente-neuf d'entre eux, sans doute les chefs de famille, « chacun à proportion de ce qui leur va suivant l'état qui en a été tiré par les administrations suivant le rapport qu'en ont fait les citoyens... commissaires. »

Dans ce décompte, la municipalité « ayant connu une erreur commise par l'administration, laquelle erreur est d'une somme de 960 livres » due à neuf réfugiés, se fit verser cette somme les premier et neuf ventôse et la répartit aux ayants droit le 10 ventôse.

Le 24 germinal suivant, 13 avril 1795, la municipalité reçoit un autre secours aux réfugiés de la somme de « 10.521 livres tant sur leur indemnité provisoire qu'en subsistance » et la répartit aux trente-neuf chefs de famille le 30 du même mois.

Le 14 brumaire an IV (5 décembre 1795), elle envoie un autre commissaire « pour recevoir du district de Thouars la somme de 30.000 livres

à compter sur celle de 36.076 livres qui est due aux réfugiés en cette commune jusqu'à l'époque du 1<sup>er</sup> vendémiaire an 4° en subsistance seulement, ayant reçu leur indemnité provisoire » lequel, le jour même, verse cette somme aux intéressés, en s'en faisant délivrer quittance, ainsi qu'il avait été fait à chacune des répartitions précédentes.

Puis suit le décompte de toutes les sommes qui ont été versées aux réfugiés jusqu'à ce jour, dont le total est de 54.375 livres. Il leur revenait encore la somme de 6.076 livres « en subsistance seulement ».

Cette dernière somme ne leur a pas été payée par la municipalité de Soulièvres car, sur un état récapitulatif des sommes reçues pour eux, fourni par cette dernière à la municipalité d'Airvault le 6 thermidor an VII (24 juillet 1799), elle n'y figure pas.

Lors de leur arrivée, ces réfugiés avaient été répartis dans tous les villages de la commune et logés dans les habitations inoccupées, notamment dans l'ancienne demeure seigneuriale de Barroux dont le propriétaire était alors officier dans l'armée vendéenne, et chez les habitants ayant de la place pour les recevoir.

Sur les registres de l'état civil, il y a plusieurs actes concernant ces réfugiés : deux mariages entre eux, douze décès et quelques naissances.

Ces actes donnent quelques renseignements sur leur origine, notamment sur celle des décédés, lesquels étaient de Bressuire, Saint-André-sur-Sèvre, La Chapelle-Largeau, Courlay, Chiché et Terves. Mais il pouvait y en avoir de d'autres communes car, ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, un enfant était originaire de Noirterre.

La date exacte de leur départ n'est pas indiquée, mais il est à présumer qu'ils ont dû partir peu de temps après le 14 brumaire car, après cette date, il ne leur a pas été fait d'autre paiement d'indemnité et il n'existe plus d'acte les concernant sur les registres de l'état civil.

Ils sont donc restés deux ans environ dans la commune. Ce séjour dut leur paraître d'autant plus long et plus pénible qu'ils avaient la certitude que la plupart de leurs biens, pour ne pas dire la totalité, avaient été détruits. Néanmoins, aussitôt qu'ils le purent, ils rentrèrent chez eux, préférant aller réparer ou relever leurs ruines que de rester dans un pays qui, bien qu'il les eut reçus le mieux possible, avait alors des habitudes et un langage (1) différant beaucoup des leurs.

† Edmond ROBERT.

(1) Le patois de la Gâtine et du Bocage, bien que compris par les habitants de la Plaine, différait alors beaucoup, surtout par la prononciation, de celui parlé par ceux-ci.

## Le Château de la Chutelière à La Ferrière

*A mes amis M. et M<sup>me</sup> Beaumont.*

Le château de la Chutelière est situé à 2 km environ du bourg de La Ferrière, on y accède par la route qui, partant de la Nationale 148 bis, conduit au village de Lavausseau.

Une allée à travers bois conduit au château.

On se trouve alors devant une agréable construction dont le gros œuvre paraît remonter au xv<sup>e</sup> ou xvi<sup>e</sup> siècle, mais dont l'ensemble a été complètement remanié dans la première moitié du xix<sup>e</sup> s. Sur la façade sud deux grosses tours ont été conservées, elles flanquaient sans doute le château primitif (1).

Côté nord une passerelle sur douve sèche conduit à la porte d'entrée et tous les appartements donnent sur un large vestibule.

De beaux groupes d'arbres font face au château et de l'autre côté de celui-ci, la Vendeloigne coule au milieu de la prairie alimentant un large canal bordé de plates-bandes fleuries et séparé du château par une pelouse.

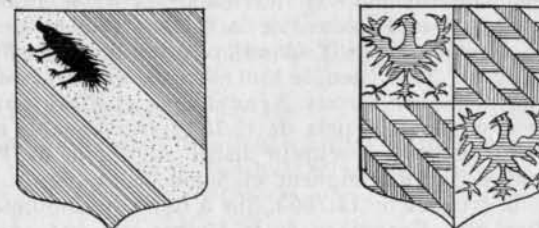
A l'époque féodale, la Chutelière relevait du fief de l'Hérigondeau situé dans le faubourg du Sépulcre de Parthenay. La mouvance de ce fief était considérable. A partir de 1380, les Seigneurs de Parthenay possédèrent la moitié de l'Hérigondeau et l'autre moitié appartenait aux Seigneurs d'Argenton, c'est ainsi qu'en 1473 Philippe de Comines en devint Seigneur.

En 1442, Micheau ou Michel de la Cour, écuyer, était Seigneur de la Chutelière, il était fils de Guillaume de la Cour, chevalier, seigneur du Fontenou, Tennesue, la Bretonnière de Viennay, Chour, et Longe et de Jeanne Amelin.

Il eut vraisemblablement pour fils, François de la Cour, écuyer, Seigneur de Chour (Communes de La Peyratte et La Ferrière) qui fut le père d'Antoinette, elle-même dame de la Chutelière, mariée vers 1480 à Pierre Chauvin, écuyer, sans doute fils de Guillaume Chauvin, écuyer, Seigneur du Teil en Saint-Aubin-le-Cloud.

(1) Une troisième tour située à l'angle Nord-Est figure sur le vieux cadastre ; on peut donc supposer qu'à l'origine l'ancien château comportait une tour à chaque angle.

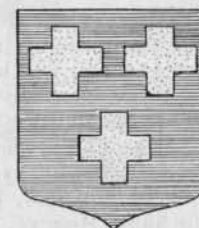
Du mariage de Pierre Chauvin et d'Antoinette de la Cour naquit au moins un fils, Louis Chauvin, qui fut à son tour Seigneur de la Chutelière. Vers 1520, il épousait Hélène Briant dont il eut plusieurs enfants (1).



Blasons des de la Cour et des Chauvin

Un siècle plus tard, la Chutelière était aux mains d'Arthus de Rabelin, écuyer, seigneur de Montboileau, du chef vraisemblablement de son épouse Renée Chauvin.

Leur fille Renée recueille leurs successions, elle avait épousé le 23 août 1634 Messire Pierre de Chouppes, chevalier, Seigneur de Chouppes, Borcq, Millé, Basse, le Portault et autres lieux, demeurant en leur château de Chouppes, paroisse dudit lieu.



Blason de la famille de Chouppes

Par acte de M<sup>re</sup> Gaultier et Bourceau, notaires à Parthenay, du 18 novembre 1665, M<sup>re</sup> Pierre de Chouppes, en son nom et comme mandataire de son épouse, vend à Josias Charles Olivier, ci-devant conseiller secrétaire du roy, maison et couronne de France, demeurant en la ville de Poitiers, paroisse Saint-Porchaire, le lieu, maison noble, terre et seigneurie de la Chutelière, consistant en maison, écuries, grange, cour, fuie, jardins, prés, terres labourables et non labourables, garennes, bois taillis appelés les Bois de la Bonne Vassault, du Puy Mézirain, bois de haute futaie, cens, rentes, dixmes, terrages, devoirs, droits de fief, haute, moyenne et basse

(1) Dans l'inventaire après le décès de M<sup>me</sup> Clabat de la Pommeraye (acte Andrieux et Caunier, notaires à Parthenay du 24 janvier 1771) on trouve trois dénombremens rendus à la Seigneurie de la Chutelière, de l'hôtel et hébergement de Montmarquelin (Commune de La Peyratte) d'une dixme sur quelques pièces de terre du tènement de la Giraudière et d'une borderie appelée la Bourdinière des 7 mars 1526, 19 mars 1601 et 10 octobre 1644.

justice, fossés, pont-levis, droit de chasse et défenses à conils, pêcheurie en la rivière de Vendeloigne, droits honorifiques dans l'église de La Ferrière, droits de pacages pour chevaliers autour de la forêt d'Autun, avec les métairies en dépendant appelées la Grande Métairie de la Porte, autrement La Vausseau de Chagnaudet, les métairies de la Boutaudière, de la Boudisnière, de la Vau Pérouze, de la Couste, plus le lieu et maison noble, terre et Seigneurie de la Trétaudière, plus la dixme Ballot, le fief des Escueillères, le fief Neuf Bien, le tout situé en les paroisses de La Ferrière, Chalandray, Cramard, Oroux, Vendeloigne et illecq environs. Cette vente a été faite moyennant le prix de 42.750 livres payable en la maison de M<sup>e</sup> Pierre de Maurivet, procureur fiscal au duché de Parthenay, à l'acquit et décharge desdits Seigneur et dame de Chouppes. Il servit en partie à payer une créance de 14.700 l. due à René de Chouppes, chevalier marquis dud. lieu et à Geneviève de la Mothe, son épouse, enfants des vendeurs, résultant d'un acte Berthonneau et Cailler, notaires à Poitiers, du 15 juin 1663 comme étant aux droits d'autres créanciers desd. Sr. et dame de Chouppes, plus à Dame Catherine de Chouppes, autre fille des vendeurs, veuve de M<sup>r</sup>e François de la Cousture, vivant chevalier, Sgr de Moussac, celle de 8.000 l. pour la dot à elle promise par son contrat de mariage passé devant Ragonneau notaire à Mirebeau le 3 février 1656, plus les intérêts s'élevant à 4.000 l., plus à MM. de Razes et Mayault celle de 1.200 l. pour le sort principal d'une rente de 75 l. due par contrat du 27 mars 1615 et celle de 450 l. pour 6 années d'arrérages, plus encore à M<sup>e</sup> Isaac Berthon, sieur de la Chapelle, celle de 8.249 l. 6 sols, due par obligation du 8 mars 1656 et celle de 1.000 l. pour intérêts, plus au sieur Pouchet celle de 4.401 l. à lui due par obligation.

Josias Charles Olivier appartenait à l'une des familles les plus notables de la bourgeoisie de Parthenay : en 1469, Nicolas Olivier était seigneur de Perdonalle et de Viennay (1), Jean Olivier était receveur du duché de la Meilleraye en 1664. Josias Charles Olivier, ancien secrétaire des commandements du Maréchal de la Meilleraye, fut Maire perpétuel de Parthenay jusqu'à sa mort arrivée en 1717 à l'âge de 96 ans. Le 21 juin 1684 il avait été délégué par le duc de la Meilleraye pour assister à Thénézay à l'ouverture faite par l'évêque de Poitiers, Fortier de la Hoguette, du coffre qui contenait la tête de Saint Honoré. L'année suivante, il représentait à nouveau le duc de Mazarin et de la Meilleraye à la cérémonie solennelle de translation des reliques et avait été chargé par le duc d'apporter trois cellules garnies de cristaux pour l'ornementation du nouveau reliquaire. C'est aussi lui, qui, la même année remettait aux habitants de Thénézay de la part du duc, la somme de 40 écus pour la construction d'une sacristie.

De son mariage avec Marie de Maurivet, Josias Olivier, Sieur de la Chutelière, eut trois enfants :

1° Louis Charles qui suit,

2° Catherine, épouse de Jean François Cothereau, sieur du Coudreau, conseiller du roi au Présidial de Poitiers, qui fut mère de cinq enfants, dont deux décédés en bas-âge inhumés dans l'église de La Ferrière,

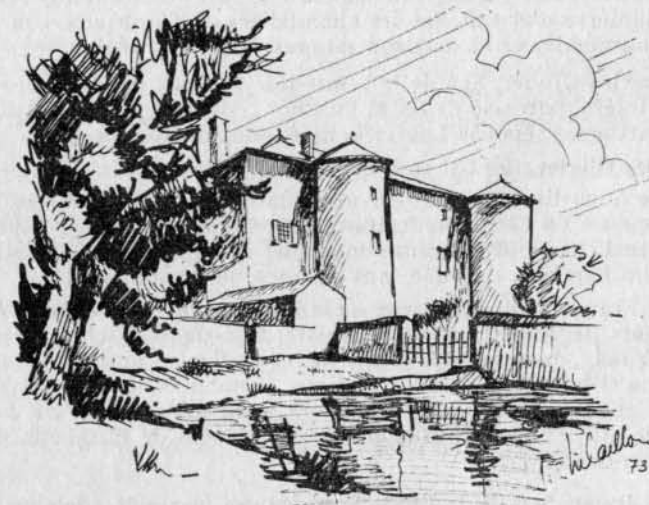
3° Et Jeanne, épouse de François Le Comte (dit le Comte de Gonnières) qui eut une descendance, ainsi qu'on le verra plus loin.

(1) Hélène Olivier, fille de feu M<sup>e</sup> Josias Olivier, vivant notaire juré de la Ville de Parthenay, assiste le 28 avril 1613 au contrat de mariage de M<sup>e</sup> Samuel Arouet, notaire à Saint-Loup et de « honneste fille Jehanne Cherpentier ».

Par son testament olographe en date à Parthenay du 20 novembre 1715 suivi d'un codicille daté du 28 du même mois, déposé le même jour au rang des minutes de M<sup>e</sup> Bon, notaire à Parthenay, Josias Olivier, alors veuf, après avoir recommandé son âme à Dieu et exprimé sa volonté d'être enterré en l'église de Saint-Laurent, sa paroisse, « en la fosse proche celle de ladite défunte Marie de Maurivet, son épouse » fit entre ses trois enfants ou leurs représentants le partage de ses biens et de ceux de « ladite défunte de Maurivet, sa femme ».

Louis Charles Olivier eut en partage :

- la maison où habitait le testateur située à Parthenay,
- plus la maison noble de la Chutelière avec toutes ses appartenances consistant en entrée, issue, corps de logis, écuries, la chapelle avec le



calice, le tableau, les ornements et embellissements qui y sont, tous les bâtiments qui sont autour de la cour du logis, les biens appelés « les Epinettes, la Garenne, le pré du Bian, le pré de l'Etang, le pré du Moulin, les Bies de l'ancien étang, le champ des Bies, le champ de la Vigne »,

— plus tous les fiefs en dépendant, le droit de dixme et différentes rentes,

— plus la grande métairie sise à Lavausseau de Chagnaudet, les prés de Chour, tous les bois et brandes et le bois de Puymezirain.

A la charge de payer notamment le gros de dixme dû à la Cure de La Ferrière, la rente de 7 livres due aux Pères Cordeliers de Parthenay, celle de 7 livres due à M. le Curé de Saint-Laurent.

François Cothereau, son gendre, qui devait être veuf, eut pour lui et ses enfants :

— la terre, métairie et moulin de la Vrignonnière, paroisse de Saint-Pardoux, avec le petit fief et rente Danemort, celui des vignes et le petit bois Saliquet aux bois des Grès.

— un pré et une ouche sis près Prépouillet à Parthenay,

— cinq borderies au faubourg du Bourgbelay de Parthenay,

— les droits du testateur en la métairie du Colombier,



- trois maisons à Parthenay, rue Tête de Cheval,
- une autre maison faisant le coin de la rue conduisant à l'église Saint-Laurent,
- une maison en la rue de la Juiverie,
- une borderie de vigne au Chillou,
- le quart appartenant au testateur de la ferme de la Renéamière, paroisse de Saint-Aubin-le-Cloud.

Le lot de François Le Comte et de ses enfants consistait en la maison et métairie de la Trétaudière, un pré à Chour, celui situé au bout de la Garenne, la métairie de la Gautrennière, celle de la Goudinière, celle de la Vaupérouze avec droit de faire pacager les bestiaux dans les bois ou brandes de la Chutelière (1).

Pour assurer l'exécution de son testament, Josias Olivier avait déposé entre les mains de Mre Claude Dubois, curé de Saint-Laurent de Parthenay, ses deux aiguères d'argent, ses six chandeliers ou flambeaux, son écuelle couverte, son vinaigrier et ses deux salières, le tout en argent.

Louis Charles Olivier, Sgr de la Chutelière et aussi de la Basonnière et de la Bonninière, paroisse de Saint-Pardoux, conseiller du roi et son procureur à Parthenay, épousa Louise Leigné, dont il eut au moins :

1° Charles Olivier, dont il sera question ci-après.

2° Pierre Augustin Olivier, Sieur de la Barrière, demeurant à la Touche Ory, paroisse de La Chapelle-Bertrand, qui épousa Geneviève Chaboceau le 27 janvier 1738, dont au moins une fille, Marie Marthe Louise Olivier de la Touche Barrière, décédée sans alliance, le 24 octobre 1822.

3° Louis François Olivier, Sieur de la Roulière, avocat au siège de Parthenay, époux de Marie Jeanne Sauvestre, fille de M<sup>e</sup> Nicolas Sauvestre, sieur de l'Épinay, demeurant à Amailloux et de Marie Gautreau, dont Louis Pierre Marie Olivier, sieur de la Roulière, premier échevin de la Ville de Parthenay, époux en premières noces de Marguerite Catherine Jounault ou Journeau (21 octobre 1760) et en secondes noces de Elisabeth Suzanne Poibeau d'où descendance.

Charles Olivier, Sgr de la Chutelière, épousa Marie Magdeleine Vaslet, Fille de M<sup>e</sup> Philippe Vaslet, Sgr d'Aubigny, docteur en médecine et de Marie Magdeleine Violleau.

De ce mariage, naquirent deux filles :

1° Marie Louise Olivier qui épousa à Niort le 17 juin 1756, Pierre Charles François Gentilz de Mairé, écuyer, Sieur de Mairé, gendarme de la garde du Roy, puis capitaine d'infanterie au bataillon de Foix, 4<sup>e</sup> bataillon des troupes provinciales du Poitou, dont au moins deux enfants : Pierre François Louis Marie né à Niort en août 1757 et Marguerite Victoire Aimée née à Niort en septembre 1758.

2° Et Marie Magdelaine Olivier, qui épousa par contrat de M<sup>e</sup> Barrion, notaire à Parthenay, du 27 novembre 1747, Philippe Turquand d'Auzay,

(1) Ces métairies composèrent plus tard le domaine de la Côte, propriété de M. François-Henri Belhoir ou de Belhoir, fils de Henri de Belhoir, écuyer, seigneur de la Payre, et de Marie-Suzanne Le Comte, celle-ci petite fille de François Le Comte et de Jeanne Olivier. Par acte de M<sup>e</sup> Dardillac, notaire à Thénézay, du 1<sup>er</sup> août 1806, François-Henri Belhoir, maire de Gizay, vendit la Terre de la Coste, comprenant maison, borderie, métairie de la Trétaudière et borderie dud lieu, métairie de la Gontrandière et borderie dud lieu et métairie de la Goudinière à M. René Bourdin, demeurant à Puizant, Commune de Thénézay. Ce domaine fut ensuite revendu par autre M. René Bourdin, fils du précédent, moins la métairie de la Goudinière à M. Augustin Texier, par acte de M<sup>e</sup> Allard, notaire à Parthenay, du 4 août 1860. Il est aujourd'hui la propriété de M<sup>me</sup> de Bouglon.

écuyer, Sgr d'Auzay, licencié ès lois, conseiller du roi au conseil supérieur, puis au Présidial de Poitiers, fils de Philippe Turquand, avocat ducal au baillage et duché de la Meilleraye et de Agnès Cacaud.

Ce contrat avait eu lieu en présence notamment : du Sr Pierre Turquand du Parc, procureur ducal au siège de Parthenay, oncle paternel du futur, Dlle Catherine Cacaault, fille, tante maternelle, Mre Jean Poignand de Lorgère, chanoine et curé de Sainte-Croix de Parthenay, cousin du proparlé au 4<sup>e</sup> degré, Messire Philippe François Jacob Vaslet, chanoine d'Airvault, oncle maternel, Dlle Thérèse Vaslet, fille, tante maternelle, Mre Pierre Augustin Olivier de la Barrière et Dlle Marie Geneviève Chaboceau, son épouse, oncle et tante, M<sup>e</sup> Jean Poignand de la Resnière, lieutenant général au baillage de Gâtine, cousin issu de germain de la proparlée, M<sup>e</sup> Jean Jacques Poignand de la Salinière, cousin de la proparlée dans l'estoc paternel, etc...

Le 20 juin 1755 eut lieu par acte s. s. p. le partage des biens dépendant des successions de M<sup>e</sup> Charles Olivier, Sr de la Chutelière, et de Marie Magdeleine Vaslet, de Magdelaine Violleau, veuve de Philippe Vaslet, de Louise Renée Vaslet, femme de M<sup>e</sup> Allard, leurs père, mère, grand-mère et tante.

Le premier lot qui comprenait le domaine de la Chutelière échut à M<sup>me</sup> Turquand d'Auzay.

C'est ainsi que cette Seigneurie passa dans la famille Turquand.

Du mariage des époux Turquand d'Auzay-Olivier, naquirent trois enfants :

1° Augustin Louis dont il sera question ci-après.

2° Marie Magdeleine qui épousa le 16 mars 1784 Michel Ange Allard, dont une fille Marie Thérèse Chantal Allard, née le 24 janvier 1785, décédée célibataire.

3° Et Jacob, prieur du prieuré de La Peyratte, demeurant à Poitiers, paroisse Saint-Porchaire, rue des Hautes-Treilles, décédé à Parthenay le 13 décembre 1830.

Les biens laissés par les époux Turquand-Olivier furent partagés le 14 décembre 1779 par acte s. s. p. et la Chutelière échut au fils aîné Augustin Louis.

Augustin Louis Turquand d'Auzay, Sgr de la Chutelière, naquit le 15 octobre 1749, il fut Président Trésorier de France au Bureau des Finances à Poitiers le 9 juin 1778. Le 4 août de la même année, il épousa Marie Louise Corbin, dame de Longchard, fille de Pierre Alexis Corbin, Sgr du Plessis Rateau (Commune du Tallud) des Minières et de Longchard et de Marie Marthe de la Coussaye.

De ce mariage sont issus trois enfants :

1° Charles Augustin qui suivra,

2° Philippe Eugène (1784-1806),

3° Et Louise Julie, morte jeune.

Charles Augustin Turquand d'Auzay, né à Poitiers le 30 octobre 1779, épousa le 20 prairial an 7, Marie Jeanne Amable Guischart, fille du citoyen Jean Baptiste Guischart (de Gourgé) et de la citoyenne Radégonde Blactot (de la Billardière). Leur contrat de mariage avait été reçu par Baudouin et Verrières, notaires à Parthenay, le 18 frimaire précédent.

Charles Augustin d'Auzay fut maire de Parthenay en 1815, il mourut au château du Plessis le 6 septembre 1827.

Du mariage Turquand d'Auzay-Guichard sont issus :

1° Jacob Théodomir, dont il sera question ci-après.

2° Céleste Eugénie, marié à Aristide de Brossard, fils de César et de N... Reneau de Béan, demeurant en leur maison de la Loge, commune d'Adilly, où elle est décédée le 11 décembre 1838, laissant deux enfants : a) Louise Marie Blanche de Brossard, épouse de Jules Octave Rivasseau, juge au Tribunal de Parthenay (contrat de mariage M<sup>e</sup> Allard, notaire à Parthenay, du 5 février 1855) b) et Marie Augustine de Brossard, épouse de son cousin germain, Charles Louis Marie Turquand d'Auzay (Contrat de mariage M<sup>e</sup> Allard du 6 septembre 1857).

3° Radegonde Amable Emilie, décédée célibataire le 8 août 1827.

4° Jeanne Marthe Virginie, mariée en 1822 à Alphonse Adolphe René Garnier, procureur du roi à Jonzac, puis à Parthenay, président du Tribunal de Melle, conseiller à la Cour d'appel de la Martinique dont descendance.

5° Elphège mort jeune.

6° Auguste Alexandre Théobald, né le 5 ventôse an 12, décédé en 1874 ; il avait épousé Ursule Charlotte Rosine Poignand de la Salinière, dont il eut une fille, Marie Rosine, décédée célibataire le 9 mars 1850 et un fils, Marie Théobald, décédé sans enfants, le 25 mai 1889, époux de Marie Louise Camille Joubert de la Bastide de Châteaumorant ; ils habitaient le château du Plessis, commune du Tallud.

Charles Augustin Turquand d'Auzay fit le partage de ses biens entre ses enfants par son testament dicté à M<sup>e</sup> Guilhaud, notaire à Parthenay, le 28 août 1827.

Jacob Théodomir, fils aîné, eut en partage le domaine de la Chutelière et la métairie du Palais, commune de Saint-Aubin-le-Cloud.

Alexandre Auguste Théobald, second fils, fut attributaire du domaine du Plessis, commune du Tallud, avec bois, métairie et borderie ou préclôture en dépendant et y compris encore les vases sacrés, ornements et autres objets appartenant à la chapelle dudit lieu, ainsi que la borderie de Cornulière, située commune de Saint-Aubin-le-Cloud.

Le troisième lot composé de la métairie d'Auzay, située communes de Parthenay et du Tallud et de celle de la Crépellière sise commune du Tallud fut attribué à M<sup>me</sup> Garnier.

Quant à Eugénie, alors célibataire, il lui fut attribué la métairie de Bezançais et la borderie de la Salmondière, commune du Tallud, le quart appartenant au testateur dans les biens immeubles dépendant de la succession de sa fille Radegonde décédée le 8 du même mois, le four banal de Parthenay et une rente perpétuelle de 250 F mise à la charge de M<sup>me</sup> Garnier.

Jacob Théodomir était avocat, conseiller général des Deux-Sèvres, il habitait la Chutelière.

De son mariage avec Louise Elisabeth de Veillechêze de la Mardière, fille de Martin et de Marie Louise Julienne Bouthet Durivault (contrat M<sup>e</sup> Gras, notaire à Poitiers, du 1<sup>er</sup> février 1830) il eut cinq enfants :

1° Paul Auguste, époux de Marie Julie Soupe, dont il eut trois fils et quatre filles.

2° Louis Marie Abel, époux de Betzi Céline Thibault de la Martinière (contrat M<sup>e</sup> Corbineaud, notaire à Pont-l'Abbé, du 27 mai 1857) dont trois enfants.

3° Louis Marie Charles qui épousa sa cousine germaine Marie Augustine de Brossard ; ils eurent quatre enfants dont deux décédés en bas-âge et a) Auguste César, époux en premières noces de Yvonne Barrion, dont deux enfants Louis et Anne Marie et en secondes noces d'Adeline Renaud et b) Marie Marguerite qui devint épouse de Parfait Amédée Imbert.

4° Noémie Marie Mathilde qui épousa Emile Bouthet-Durivault (contrat M<sup>e</sup> Allard, notaire à Parthenay, du 11 juin 1857) dont quatre enfants.

5° Et Marie Alphonse Théodomir qui épousa Julie Rubbini et décéda le 6 octobre 1912 à Chaumont, commune de Thurageau (Vienne) laissant huit enfants vivants sur les dix issus de son mariage.

M. et M<sup>me</sup> Jacob Théodomir Turquand d'Auzay sont décédés, l'épouse à la Chutelière, commune de La Ferrière, le 8 avril 1858, et le mari à Paris, le 14 septembre 1864.

Leurs successions furent partagées par actes de M<sup>e</sup> Allard, notaire à Parthenay, celle de l'épouse le 1<sup>er</sup> octobre 1858 et celle du mari le 12 novembre 1864.

La succession de M. Turquand d'Auzay comprenait notamment la terre de la Chutelière, située communes de La Ferrière, Sauray et Chalandray, se composant d'une maison de maître, de la métairie de Lavausseau Chagnaudet, de celle de la Turbe et de bois taillis, le tout d'une contenance de 255 hectares environ.

La métairie de la Turbe, dite aussi les Masses, de 88 hectares environ, fut attribuée à M<sup>me</sup> Durivault, ainsi que 11 hectares de terre environ en différentes pièces et le bois de Lalande d'une contenance de 39 ha. 78 a.

MM. Abel et Théodomir d'Auzay furent attributaires indivisément entre eux de différents immeubles détachés de la propriété de la Chutelière, soit une contenance d'après l'acte de 72 hectares mais en réalité de 86 hectares.

Et M. Charles d'Auzay eut en partage notamment la maison de maître de la Chutelière avec toutes ses dépendances, le tout couvrant environ 4 hectares, un bois de 13 hectares et différentes terres d'environ 13 hectares.

Par acte de M<sup>e</sup> Allard du même jour (12 novembre 1864) MM. Louis Marie Abel et Marie Alphonse Théodomir Turquand d'Auzay, d'une part, et M. Louis Marie Charles Turquand d'Auzay et M<sup>me</sup> Marie Augustine de Brossard, son épouse, et M<sup>me</sup> Céleste Eugénie Turquand d'Auzay, veuve de M. Aristide de Brossard, d'autre part, procédèrent à différents échanges.

M. et M<sup>me</sup> Charles d'Auzay et M<sup>me</sup> veuve de Brossard, cédèrent à MM. Abel et Théodomir d'Auzay, la métairie du Chillois, commune de Gourgé.

Et en contre-échange, MM. Abel et Théodomir d'Auzay cédèrent à M<sup>me</sup> Charles d'Auzay, une partie des immeubles indivis entre eux, dépendant de la Terre de la Chutelière et qui leur avaient été attribués par le partage du même jour.

Puis M. et M<sup>me</sup> Charles d'Auzay cédèrent encore à MM. Abel et Théodomir d'Auzay, la métairie des Viollières, située communes de Gourgé et Viennay et reçurent en contre-échange de MM. Abel et Théodomir d'Auzay le surplus des immeubles indivis appartenant à ces derniers par le partage du même jour et distraits du domaine de la Chutelière.

De ces différents actes de liquidation et d'échange, il résultait que M. et M<sup>me</sup> Charles d'Auzay devenaient propriétaires de la totalité du domaine de la Chutelière à l'exception des immeubles attribués à M<sup>me</sup> Durivault.

M<sup>me</sup> Charles d'Auzay, née de Brossard, est décédée à la Chutelière le 16 octobre 1888, sa succession fut partagée par acte de M<sup>e</sup> Baufine, notaire

à Parthenay, du 13 juillet 1891, puis M. Charles d'Auzay fit le partage de ses biens entre ses deux enfants par acte du même notaire du 16 avril 1894. Au moyen de ces deux actes, la propriété de la Chutelière fut attribuée à M. Auguste César Turquand d'Auzay.

Par acte aussi de M<sup>e</sup> Baufine du 7 avril 1911, M. Auguste d'Auzay vendit sa terre de la Chutelière à M. Joseph Moreau, expert-foncier, demeurant à Parthenay, époux de M<sup>me</sup> Léonie Esther Marie Bry.

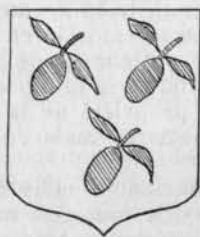
Cette propriété fut ensuite divisée en 1934, elle appartenait alors à M<sup>me</sup> veuve Moreau, née Bry, et à M<sup>me</sup> Marie Thérèse Adine Moreau, sa fille, épouse de M. Octave Auguste Julien Weber, ingénieur chimiste.

Le logis proprement dit et 23 hectares de terre environ furent vendus à MM. Auger et Albert.

La ferme de la Chutelière, d'une contenance de 36 hectares, fut acquise par M. et M<sup>me</sup> Lusson.

Le bois dit la Garenne de la Chutelière, d'une superficie de plus de 4 hectares, devint la propriété de MM. Brunet et Sapin.

Puis en 1964, le logis à nouveau changeait de mains, il fut alors acquis par M. et M<sup>me</sup> Beaumont, ses propriétaires actuels, qui s'emploient depuis à le restaurer et à l'embellir.



Blasons des Olivier et des Turquand d'Auzay.

Th. RABOUAM-BOURDIN.

#### ARMES

de la COUR : de sinople à la bande d'or chargée d'un porc-épic de sable.

CHAUVIN : écartelé aux 1<sup>er</sup> et 4 d'argent à l'aigle éployée d'azur, aux 2 et 3 fascés d'argent et d'azur de 6 pièces, à trois bandes de gueules brochant sur le tout.

CHOUPPES : d'azur à 3 croisettes d'argent, 2 et 1 (alias d'or). Devise : In hoc signo vinces.

OLIVIER : d'argent, à 3 olives de sinople avec leurs feuilles les tiges en haut posées 2 et 1.

TURQUAND D'AUZAY : d'azur à trois lions d'or (alias léopardés d'or) posés 2 et 1.

Les blasons ont été dessinés par M<sup>me</sup> Rabouam-Bourdin.

#### SOURCES

Papiers de famille de M. GILBERT, auquel nous exprimons notre reconnaissance pour son aimable collaboration.

Archives départementales des Deux-Sèvres (3 E 978 2), vente de la Chutelière du 18 novembre 1665 (avec toute notre gratitude à notre ami, M. Pierre BARON, qui a bien voulu servir d'intermédiaire).

« La Gâtine Historique et monumentale ». B. LEDAIN (2<sup>e</sup> éd.).

« Dictionnaire topographique du Département des Deux-Sèvres », du même.

« Les Assemblées générales des habitants de Thénézay sous l'ancien régime ». Paul VIGUÉ, 1912.

« Journal de Denis Généroux ».

« Le Gril de Saint Laurent ».

Minutes de M<sup>e</sup> DARRES, notaire à Parthenay.

« Le Dictionnaire des Familles du Poitou », de BEAUCHET-FILLEAU (2<sup>e</sup> éd.).

« L'Armorial de d'Hozier », publié par Passier, Niort, 1887.

Notes et documents personnels.